

*SESSION ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU
S.I.V.U. FAVEROLLES - LES PINTHIÈRES*

Séance du jeudi 08 septembre 2016

Convocation du 05 septembre 2016

Le jeudi 08 septembre 2016, Le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Faveroles en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Calmus Philippe,

Etaient présents :

Titulaires : Mmes DAINNAIN et POUILLY,

MM. CALMUS, GOUDIN, MAUNY, GASNIER, SEMETEYS et COURANT (arrivé à 20H00)

I) Approbation du Dernier Compte-Rendu

Aucune remarque sur le Compte-rendu du 14 juin 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

II) Election du Secrétaire de Séance

Mme Pouilly est nommée secrétaire de séance.

III) Fonctionnement du SIVU

M. Courant remet sa démission en tant que Vice-Président pour convenance personnelle. Il convient donc d'élire un nouveau Vice-Président.

M. le Président demande qui se porte candidat, Mme Dainnain propose sa candidature.

Il est procédé à un vote.

Mme Dainnain est élue avec 8 voix pour.

En pratique ;

- Mme Dainnain aura en charge le suivi du personnel
- M. Gasnier le suivi de l'entretien du matériel et des bâtiments

IV) Point sur le personnel

Le contrat de Mme Hérouin se termine fin septembre.

Pour la remplacer, 2 candidates éligibles à un contrat CAE (contrat aidé) ont été reçues.

Mme Da Silva a été retenue pour un contrat annualisé de 20H/ semaine à compter du 01 septembre 2016, avec 1 mois d'essai pour une durée de 6 mois renouvelable pendant 2 ans.

A ce jour Mme Da Silva est en arrêt maladie jusqu'au 13 septembre inclus.

Mme Lemaire pourrai à priori prétendre à une mise en retraite en fin d'année scolaire.

Il faut revoir la convention de mise à disposition de Mme Conin pour la CC4V.

V) Point financier

Durant les vacances d'été, la nouvelle chaudière a été installée de même que l'adoucisseur. Ces dépenses été prévues au budget primitif.

L'état des finances est convenable, la CC4V est à jour des remboursements :

- De mise à disposition de personnel
- De mise à disposition des locaux

Il reste à finaliser le remboursement des charges de fonctionnement de l'ALSH et de la TVA des travaux.

VI) Point sur la rentrée scolaire

⇒ Effectifs

- 45 maternelles
- 11 CP
- 19 CE1
- 21 CE2
- 18 CM1
- 14 CM2

⇒ Travaux

- Dans la cour maternelle la CC4V a fait installer les structures de jeux
- L'entourage des arbres va être refait
- Un devis va être demandé pour fermer la cour maternelle par une grille, et pour faire une ouverture coté mur dans la cour des

- primaires pour faire une sortie de secours.
- Une demande de sonnette a été faite, pour prévenir les parents de la fermeture des portes de l'école.

VII) Contrat d'assurance « Garantie risques statutaires »

Le SIVU avait répondu positivement au Centre de Gestion 28 pour participer à un appel d'offres pour le contrat d'assurance des « risques statutaires », le résultat de cet appel d'offres nous est parvenu.

Un tableau comparatif avec notre assurance actuelle (GROUPAMA) nous montre une différence de tarif annuelle. Avant de prendre une décision le Conseil Syndical veut étudier les propositions, la décision est reportée au prochain Conseil Syndical.

VIII) Point informatique

M. Semeteys fait un état du matériel existant. Les ordinateurs sont d'ancienne génération et l'ordinateur du TBI ne fonctionne plus.

Nous avons une demande des enseignantes pour 3 ordinateurs portables et une imprimante couleur. L'école a eu une proposition de matériel de M. Favant qui gère « La Rasrie » Association qui recycle du matériel informatique et qui est recommandé par l'éducation nationale.

M. Calmus va voir avec les enseignantes pour le choix du matériel et demander un devis.

IX) Questions diverses

⇒ Restaurant scolaire

- ✓ Un enfant inscrit au restaurant scolaire a un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). La cuisine centrale ne fait pas de repas unique. Il est donc demandé aux parents de fournir un panier-repas. Comment facturer ?

Il est proposé de facturer l'encadrement de l'enfant et les frais de fonctionnement.

- 2 €uros le repas pris de manière occasionnelle
- 24€50 le forfait mensuel

Vote à l'unanimité

- ✓ Une famille a une « ardoise » conséquente, que fait-on pour l'enfant qui est toujours inscrit cette année ?

Un courrier va être adressé à la famille pour rappeler que le règlement dans son article VII prévoit : « Qu'à défaut d'un paiement régulier et après avertissement par courrier, votre enfant pourra ne plus être accueilli au restaurant scolaire ».

Cet article sera appliqué si aucune preuve de bonne volonté de régularisation n'est donnée.

- ✓ Un enfant est toujours très perturbant. A surveiller et à sévir s'il ne se calme pas.
- ✓ Pour les 2 enfants de Bréchamps scolarisés chez nous, le SIRP de Chaudon va nous payer les frais de fonctionnements pour l'année scolaire.
- ✓ M.Calmus a reçu une demande de Mmes Tirllet et Fauveau pour la prise en charge des frais de transport d'un voyage scolaire à Cancale en 2017. Cette demande va être étudiée et une décision sera prise lors d'un prochain Conseil Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45